

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 04 NOVEMBRE 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO

M. Didier QUENTIN représenté par M. Gérard FILOCHE

M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'abroger la délibération n° 19.129 du 14 octobre 2019, relative à l'acquisition de locaux en Vente en l'État Futur d'Achèvement du projet immobilier d'Habitat 17, situé rue Léonard de Vinci, rue François 1^{er} et rue de la Renaissance à Royan,

- d'acquérir en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) 497 m² de locaux destinés à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, située au rez-de-chaussée du programme immobilier d'Habitat 17, rue Léonard de Vinci, rue François 1^{er} et rue de la Renaissance à Royan, au prix de 910 000 € HT, soit au prix global net de 1 092 000 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le contrat préliminaire de réservation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

- de créer trois postes de médecins contractuels, titulaires du diplôme d'État de docteur en médecine et inscrits au conseil de l'ordre, à temps non complet pour une durée maximum d'un an renouvelable par reconduction expresse, pour une rémunération au taux horaire brut de 48 euros,

- de mettre à disposition des médecins un local et l'essentiel du matériel.

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue Pierre Jonain à Royan,
- de confier au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec les différents services concernés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à ce projet,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.